



LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DES
RELATIONS SOCIALES, DE LA
FAMILLE ET LA SOLIDARITE

LE SECRETAIRE D'ETAT
CHARGE DE L'EMPLOI

Paris, le 11 JUIL. 2008

**Note aux agents
des directions régionales et départementales du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle**

- :- :- :- :- :- :-

Par une note du 26 décembre 2007, nous vous avons annoncé les premières orientations de réforme des services déconcentrés en charge des politiques du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le Conseil de modernisation des politiques, réuni le 11 juin dernier, a précisé ces orientations. Il faut donc entrer dans la phase concrète d'une réforme qui permettra de mettre en œuvre de manière plus efficace les politiques publiques dédiées à l'entreprise, à l'emploi et au travail.

Le principe central de cette nouvelle organisation repose sur la constitution de Directions régionales chargées de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Cette DIRECCTE, qui fusionnera six services déconcentrés actuels, constituera un ensemble plus fort et pilotera l'intégralité des moyens qui lui sont dévolus.

Au sein des DIRECCTE et sur le plan local, l'implantation des sections d'inspection du travail ne sera pas modifiée, car les missions exercées requièrent une grande exigence de proximité. La DIRECCTE disposera d'antennes infrarégionales, qui exerceront certaines de ses missions, tant sur les champs de l'emploi que du travail, sous l'autorité des préfets de département. Ces antennes pourront, selon les cas, avoir un périmètre d'action interdépartemental, départemental, ou infradépartemental, un périmètre qui s'adaptera de façon souple aux réalités locales.

A la faveur de cette réorganisation, certaines missions pourraient être allégées ou transférées vers d'autres opérateurs, et d'autres seront exercées de façon mutualisée au niveau régional, et non plus départemental.

Si les principes de cette réforme sont clairs, ses modalités seront progressivement affinées. Ainsi un comité de pilotage commun à nos deux ministères vient-il d'être constitué. Piloté par les Secrétaires généraux des ministères, il conduira ses travaux de manière à mettre en place un certain nombre de directions régionales en format de préfiguration au deuxième semestre 2008, puis à permettre que les premières DIRECCTE voient le jour en 2009 et enfin que toutes soient pleinement opérationnelles en 2011.

Les chefs de services déconcentrés régionaux et départementaux sont pleinement associés à la réforme et seront forces de propositions, notamment pour ce qui concerne l'organisation interne et infrarégionale des DIRECCTE.

Dans l'attente et quels que soient les choix qui seront finalement arrêtés, nous tenons cependant à vous rassurer sur leurs conséquences concrètes pour vous, car il n'est pas question que la réforme se fasse contre les intérêts des agents, ni qu'elle ignore leur situation.

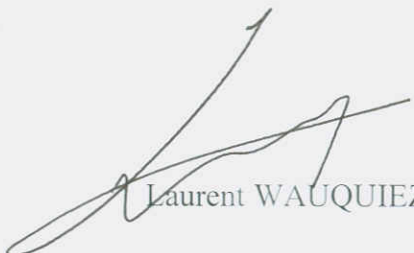
Chaque agent de nos services trouvera sa place dans les futurs DIRECCTE. Les transferts de missions, et donc de moyens, qui seront réalisés depuis l'actuel service départemental vers les DIRECCTE se feront donc pour l'ensemble des agents sur la base exclusive du volontariat, en utilisant les outils d'aide à la mobilité récemment créés.

Aucun transfert d'effectifs vers d'autres administrations n'est en outre prévu.

Nous tenons enfin à ce que la structure interne des DIRECCTE soit organisée de manière à permettre des déroulements de carrière avantageux.

La concertation qui s'engage avec les organisations syndicales et les représentants du personnel sous le pilotage des Secrétaires généraux sera un moment essentiel de la réforme. Elle devra permettre d'affiner les modalités de ce projet ambitieux qui nous mettra en meilleure position pour exercer, demain, les politiques publiques dont nous assumons la responsabilité.

Nous vous informerons à intervalles réguliers, dans la transparence, de la bonne mise en œuvre de la réforme.



Laurent WAUQUIEZ



Christine LAGARDE



Xavier BERTRAND